



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 539

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le chantier déterminant pour l'avenir de notre jeunesse et pour la vitalité de notre République dont il a été chargé par le Président de la République et le Premier ministre. Il concerne non seulement la reconstruction des moyens, notamment en personnels, mais aussi la révision des contenus et des méthodes. S'agissant des contenus, on observe l'extrême indigence dans laquelle est de plus en plus confiné l'enseignement des sciences sociales. Les citoyens de demain que sont nos lycéens ont absolument besoin des outils qui permettraient une nouvelle intelligibilité du monde qui les entoure : les questions économiques, sociales, politiques et écologiques sont réservées à de trop rares lycéens, de manière souvent optionnelle ; elles sont absentes des lycées techniques et professionnels alors même que s'y trouvent les élèves qui, socialement et culturellement, en auraient le plus besoin ; finalement ces enseignements restent l'apanage d'une minorité, favorisant ainsi la reproduction des élites, bien éloignée de l'excellence pour tous. C'est pourquoi il lui demande s'il est dans ses intentions de mettre sur un pied d'égalité la culture scientifique, la culture littéraire, la culture technologique et la culture économique, sociale et politique, en plaçant cette réflexion au coeur des discussions entre tous les acteurs de l'école de la République.

Texte de la réponse

Les différentes réformes entreprises depuis 2009, tant au lycée général et technologique qu'au lycée professionnel, accordent une large place aux sciences sociales. Au lycée général et technologique, selon les dispositions des arrêtés du 27 janvier 2010 parus au Journal officiel de la République française du 28 janvier 2010, la réforme est entrée en vigueur depuis la rentrée 2010 en classe de seconde. Elle s'applique depuis la rentrée 2011 en classe de première des séries générales et depuis la rentrée 2012 en classe terminale de ces mêmes séries. L'application pour les séries technologiques est effective à la rentrée 2012 pour la classe de première et le sera à la rentrée 2013 pour les classes terminale. Dans ce cadre, dès la classe de seconde, un enseignement d'exploration d'économie (SES ou PFEG) est mis en oeuvre ayant pour vocation d'aider tous les élèves à comprendre les problématiques et enjeux économiques et à devenir des citoyens éclairés et responsables. Sensibilisés à la culture économique et sociale, ils sont amenés à mieux appréhender les décisions des acteurs économiques. De plus, les élèves intéressés ont la possibilité de choisir les deux enseignements, explorant ainsi des questions économiques, de gestion et de sociologie. En outre, un panel de disciplines contribue à la culture politique, économique et sociale de tous les lycéens. En effet, en classe de seconde, ceux-ci bénéficient d'un enseignement à l'éducation civique, juridique et sociale. Les valeurs et principes de la République, le droit et la vie en société, le citoyen et la loi, le citoyen et la justice sont notamment au rendez-vous des apprentissages. Les institutions de la Ve République, la représentation et la démocratie d'opinion, l'engagement politique et social sont étudiés en classe de première puis en classe terminale pour les séries générales. De même, la découverte de la philosophie, en classe terminale pour tous les lycéens des séries générales et technologiques, est également un moyen pour eux d'être sensibilisés à la réflexion sur les notions de vérité, de culture ou de liberté avec un souci de rigueur dans la pensée et le raisonnement. En ce qui

concerne spécifiquement le lycée général, la série ES offre la possibilité d'étudier les questions économiques, sociologiques et de science politique. Elle permet aux élèves de s'approprier les concepts, méthodes et problématiques essentiels de ces trois sciences sociales, contribuant ainsi à leur participation éclairée dans le débat public sur les enjeux économiques, sociaux et politiques. Quant à la série L en classe terminale, la création de l'enseignement de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » a pour objectif de sensibiliser les élèves au droit à travers les grands enjeux du monde contemporain. Les thèmes choisis sont l'occasion de comprendre la manière dont le droit se saisit, structure et régule des questions de société. Il s'agit bien d'élargir la culture juridique et sociale et d'ouvrir les perspectives notamment en favorisant une poursuite d'études supérieures en droit ou en science politique. Pour la série technologique STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), c'est dans le cadre d'un choix d'orientation mûri que d'autres sciences sociales nourrissent les esprits : du droit, de l'économie, du management et des sciences de gestion en STMG interrogent le fonctionnement des organisations, objets d'étude privilégiés. Ces disciplines, en s'intéressant aux comportements et actions des acteurs au sein des organisations ainsi qu'à la signification des situations et des conduites que l'on peut y observer, permettent aux élèves d'élargir leur culture économique, sociale et juridique. « Comment un individu devient acteur dans une organisation ? », « quels sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ? » sont des exemples emblématiques des thématiques abordées en classe de première STMG. Concernant le lycée professionnel, divers enseignements participent à la culture économique, sociale et politique des élèves. Le nouveau programme de Prévention Santé Environnement pour les classes préparant le CAP et le baccalauréat professionnel est entré en application : pour les classes préparatoires au CAP en première année à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010, en deuxième année à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 ; pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel en classe de seconde à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010, en classe de première à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011, en classe terminale à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012. Ce programme a pour ambition d'éduquer à la responsabilité et former les acteurs à la prévention individuelle et collective. Les modules étudiés sont définis autour de problématiques comme la santé, les domaines de l'environnement économique, du développement durable ou de la prévention des risques. Afin de compléter cette formation, les classes de CAP ont, depuis la parution du BO n° 8 du 25 février 2010, un enseignement d'éducation civique complémentaire de l'enseignement d'histoire-géographie qui vise à la construction de la citoyenneté en interrogeant l'élève sur des questions de société. Deux thèmes sont à traiter sur quatre proposés dans le programme, dont par exemple, « égalité, différences et discrimination » ou « le citoyen et les médias ». Par ailleurs, il est à noter que l'enseignement de l'économie est présent dans toutes les formations professionnelles du baccalauréat, associé au droit dans les formations tertiaires ou associé à la gestion dans les formations industrielles. Tout élève de lycée professionnel se voit donc dispenser un enseignement, certes ancré dans un contexte professionnel, mais ayant vocation à ouvrir à la culture économique. Enfin, le nouveau programme de français pour les classes préparant le baccalauréat professionnel est entré en application en classe de seconde à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010, en classe de première à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011, en classe terminale à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012. Ce programme, particulier dans sa conception, est chargé de soulever des débats d'idées et d'éveiller les esprits, notamment aux questions de société. À ce sujet, un pan du programme est destiné à mettre en question la société et les rapports que l'individu entretient avec elle, notamment à travers des objets d'étude tels que « la construction de l'information », « l'homme face aux avancées scientifiques et techniques : enthousiasme et interrogation », « identité et diversité ».

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 539

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4310

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7875